



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2019

PRESENTS : Serge BOULADE - Georges PAILLERET - Edith BRUNOL - Philippe DIEUMEGARD - Nicole GUILLOMET – José CARDOSO - Jean-Michel LAPRUGNE - Thierry DE LAMARLIÈRE - Yves GAUDIN - Gaston QUERSIN - Gérard CIOFOLO – Bernard GARSON - Mohammed KEMIH - Paulette DURNEZ - Daniel ITARD – Lisette BUISSON - Corinne GUYONNET – David LAS – Loïc DEBOUESSE – Delphine PHLIX - Bernard LAVEDRINE – Daniel SIODLAK

ABSENTS EXCUSES : Jérôme DUCHALET

POUVOIR : Jérôme DUCHALET à Bernard LAVEDRINE

A été nommé secrétaire de séance Serge BOULADE

Le Président ouvre la séance à 20h10 en donnant la parole à Rémi BOROWIAK et Aurélie LAUTERBACH du SICTOM Région Montluçonnaise.

Objet : Présentation du SICTOM

Modification des consignes de tri :

A compter du 1^{er} mai 2019, la collecte sélective des déchets s'enrichit de nouvelles consignes de tri. En effet, il sera désormais possible de mettre tout type d'emballage (plastique, métal, papier, ... ; souillé ou non souillé) dans les conteneurs à couvercle jaune. Des « mémotris » seront distribués dans l'ensemble des boîtes aux lettres ; les communes peuvent également contribuer à la diffusion des informations sur leur site internet ou leur journal municipal grâce à un kit de communication. Toutes les communes de l'Allier passent à ce système à compter du 1^{er} mai prochain. Dès aujourd'hui sur le réseau du SICTOM il est possible de le faire car la nouvelle ligne de tri est opérationnelle.

Adaptation de la fréquence de collecte :

Sont concernées, les communes d'Audes, Reugny, Haut-Bocage et Nassigny principalement, par le passage d'une collecte OM toutes les semaines à une tous les quinze jours, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Avec l'augmentation du volume de déchets détournés par la mise en place de la collecte sélective, une diminution des ordures ménagères est à prévoir. Une distribution de composteurs gratuits est également envisagée pour ces communes.

M. Borowiak explique qu'en toile de fond, la taxe d'enfouissement des déchets va connaître une forte augmentation dans les années à venir :

En 2019, cette taxe est de 17,00 € / tonne ce qui représente un budget d'environ 500 000 € par an pour le SICTOM ; elle passera à 18,00 € en 2020, 30,00 € en 2021, 40,00 € en 2022, 51,00 € en 2023, 58,00 € en 2024 puis 65,00 € en 2025.

La diminution du volume d'OM (par le biais de la collecte sélective ou des composteurs) ne pourra pas absorber à elle seule l'augmentation drastique de la taxe d'enfouissement. De même il est difficile d'augmenter la TEOM auprès des particuliers alors qu'ils sont incités à davantage de tri. La diminution des fréquences de collecte est donc une des pistes travaillées actuellement.

Par ailleurs, l'éco organisme qui récupérait les solvants et autres produits dangereux est de nouveau agréé. Les déchetteries peuvent donc à nouveau accepter ces produits.

Une question est posée par M. Las concernant l'ouverture de la déchetterie de Vallon. M. Borowiak indique que pour des questions de fonctionnement, le volume horaire d'ouverture a été conservé mais pas nécessairement les mêmes plages horaires. Ainsi, la déchetterie est ouverte sur des journées entières (mais pas toutes) et non plus sur des demi-journées.

A l'issue de la présentation, le président reprend l'ordre du jour.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 07 mars 2019

(pour : 23 ; contre : 0 ; abstention : 0)

Présentation du compte administratif par Thierry de Lamarlière.

Il informe le conseil que les bases taxables ont augmenté et permettent de dégager une recette supplémentaire, apportant un peu de confort pour la préparation du BP 2019. Cet excédent sera mis en dépenses imprévues en attendant de définir son affectation éventuelle.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL
DE CHER**

Séance du 28 mars 2019

L'an deux mil dix neuf, le vingt huit mars, le Conseil Communautaire du Val de Cher, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Gérard Ciofalo, président,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
23	22	23 Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :

Serge BOULADE - Georges PAILLERET - Edith BRUNOL - José CARDOSO - Philippe DIEUMEGARD - Nicole GUILLOMET - Jean-Michel LAPRUGNE - Thierry DE LAMARLIÈRE - Yves GAUDIN - Gaston QUERSIN - Gérard CIOFOLO - Bernard GARSON - Mohammed KEMIH - Paulette DURNEZ - Daniel ITARD - Lisette BUISSON - Loïc DEBOUESSE - Corinne GUYONNET - David LAS - Bernard LAVEDRINE - Delphine PHLIX - Daniel SIODLAK

Procuration(s) :

Jérôme DUCHALET à Bernard LAVEDRINE

Date de la convocation
20 mars 2019

Etai(en)t absent(s) :

Date d'affichage
_ / _ / _

Etai(en)t excusé(s) :

Jérôme DUCHALET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Serge BOULADE

_ / _ / _

délib n° 20190328-001 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET PRINCIPAL

_ / _ / _

Le Président expose aux membres du Conseil Communautaire que le compte de gestion est établi par Mme Sophie LAMOTTE, Trésorière à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'assemblée délibérante en même temps que le compte administratif.

**Vu le rapport de Mr le Président,
le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2018 du budget principal, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Audes

Le Président Gérard CIOFOLO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL
DE CHER**

Séance du 28 mars 2019

L'an deux mil dix neuf, le vingt huit mars, le Conseil Communautaire du Val de Cher, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Gérard Ciofolo, président,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
23	22	23 Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :

Serge BOULADE - Georges PAILLERET - Edith BRUNOL - José CARDOSO - Philippe DIEUMEGARD - Nicole GUILLOMET - Jean-Michel LAPRUGNE - Thierry DE LAMARLIÈRE - Yves GAUDIN - Gaston QUERSIN - Gérard CIOFOLO - Bernard GARSON - Mohammed KEMIH - Paulette DURNEZ - Daniel ITARD - Lisette BUISSON - Loïc DEBOUESSE - Corinne GUYONNET - David LAS - Bernard LAVEDRINE - Delphine PHLIX - Daniel SIODLAK

Procurator(s) :

Jérôme DUCHALET à Bernard LAVEDRINE

Date de la convocation
20 mars 2019

Etai(en)t absent(s) :

Date d'affichage
_ / _ / _

Etai(en)t excusé(s) :

Jérôme DUCHALET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Serge BOULADE

_ / _ / _

délib n° 20190328-002 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET GITE D'ENTREPRISES
--

et publication du

_ / _ / _

Le Président expose aux membres du Conseil Communautaire que le compte de gestion est établi par Mme Sophie LAMOTTE, Trésorière à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'assemblée délibérante en même temps que le compte administratif.

**Vu le rapport de Mr le Président,
le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2018 du budget gite d'entreprises, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Audes

Le Président Gérard CIOFOLO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL
DE CHER**

Séance du 28 mars 2019

L'an deux mil dix neuf, le vingt huit mars, le Conseil Communautaire du Val de Cher, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Gérard Ciofola, président,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
23	22	23 Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :

Serge BOULADE - Georges PAILLERET - Edith BRUNOL - José CARDOSO - Philippe DIEUMEGARD - Nicole GUILLOMET - Jean-Michel LAPRUGNE - Thierry DE LAMARLIÈRE - Yves GAUDIN - Gaston QUERSIN - Gérard CIOFOLO - Bernard GARSON - Mohammed KEMIH - Paulette DURNEZ - Daniel ITARD - Lisette BUISSON - Loïc DEBOUESSE - Corinne GUYONNET - David LAS - Bernard LAVEDRINE - Delphine PHLIX - Daniel SIODLAK

Procurator(s) :

Jérôme DUCHALET à Bernard LAVEDRINE

Date de la convocation
20 mars 2019

Etai(en)t absent(s) :

Date d'affichage
_ / _ / _

Etai(en)t excusé(s) :

Jérôme DUCHALET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

_ / _ / _

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Serge BOULADE

et publication du

_ / _ / _

<p>délib n° 20190328-003 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET ZONE D'ACTIVITE DE LA VAUVRE</p>

Le Président expose aux membres du Conseil Communautaire que le compte de gestion est établi par Mme Sophie LAMOTTE, Trésorière à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'assemblée délibérante en même temps que le compte administratif.

**Vu le rapport de Mr le Président,
le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2018 du budget zone d'activité de la vauvre, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Audes

Le Président Gérard CIOFOLO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL
DE CHER**

Séance du 28 mars 2019

L'an deux mil dix neuf, le vingt huit mars, le Conseil Communautaire du Val de Cher, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Gérard Ciofola, président,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
23	22	22 Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :

Serge BOULADE - Georges PAILLERET - Edith BRUNOL - José CARDOSO - Philippe DIEUMEGARD - Nicole GUILLOMET - Jean-Michel LAPRUGNE - Thierry DE LAMARLIÈRE - Yves GAUDIN - Gaston QUERSIN - Gérard CIOFOLO - Bernard GARSON - Mohammed KEMIH - Paulette DURNEZ - Daniel ITARD - Lisette BUISSON - Loïc DEBOUESSE - Corinne GUYONNET - David LAS - Bernard LAVEDRINE - Delphine PHLIX - Daniel SIODLAK

Procurator(s) :

Jérôme DUCHALET à Bernard LAVEDRINE

Date de la convocation
20 mars 2019

Etai(en)t absent(s) :**Etai(en)t excusé(s) :**

Jérôme DUCHALET

Date d'affichage
//

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Serge BOULADE

//

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018
--

et publication du

délib n° 20190328-004

//

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Gaston QUERSIN, vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	447 092,22
	Réalisé :	377 225,51
	Reste à réaliser :	35 335,94
Recettes	Prévu :	447 092,22
	Réalisé :	136 985,84
	Reste à réaliser :	50 268,18

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	2 463 741,22
	Réalisé :	2 146 821,98
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	2 463 741,22
	Réalisé :	2 454 090,86
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-240 239,67
Fonctionnement :	307 268,88
Résultat global :	67 029,21

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Audes

Le Président Gérard CIOFOLO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL
DE CHER**

Séance du 28 mars 2019

L'an deux mil dix neuf, le vingt huit mars, le Conseil Communautaire du Val de Cher, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Gérard Ciofola, président,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
23	22	22
		Pour : 22
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Serge BOULADE - Georges PAILLERET - Edith BRUNOL - José CARDOSO - Philippe DIEUMEGARD - Nicole GUILLOMET - Jean-Michel LAPRUGNE - Thierry DE LAMARLIÈRE - Yves GAUDIN - Gaston QUERSIN - Gérard CIOFOLO - Bernard GARSON - Mohammed KEMIH - Paulette DURNEZ - Daniel ITARD - Lisette BUISSON - Loïc DEBOUESSE - Corinne GUYONNET - David LAS - Bernard LAVEDRINE - Delphine PHLIX - Daniel SIDLAK

Procuration(s) :

Jérôme DUCHALET à Bernard LAVEDRINE

Date de la convocation
20 mars 2019

Etai(en)t absent(s) :

Date d'affichage
_ / _ / _

Etai(en)t excusé(s) :

Jérôme DUCHALET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Serge BOULADE

_ / _ / _

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018
--

et publication du

délib n° 20190328-005

_ / _ / _

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Gaston QUERSIN, vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	82 927,00
	Réalisé :	71 266,87
	Reste à réaliser :	5 305,43
Recettes	Prévu :	82 927,00
	Réalisé :	40 358,92
	Reste à réaliser :	13 687,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	55 215,00
	Réalisé :	28 782,70
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	55 215,00
	Réalisé :	58 424,49
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-30 907,95
Fonctionnement :	29 641,79
Résultat global :	-1 266,16

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Audes

Le Président Gérard CIOFOLO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL
DE CHER**

Séance du 28 mars 2019

L'an deux mil dix neuf, le vingt huit mars, le Conseil Communautaire du Val de Cher, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Gérard Ciofolo, président,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
23	22	22 Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :

Serge BOULADE - Georges PAILLERET - Edith BRUNOL - José CARDOSO - Philippe DIEUMEGARD - Nicole GUILLOMET - Jean-Michel LAPRUGNE - Thierry DE LAMARLIÈRE - Yves GAUDIN - Gaston QUERSIN - Gérard CIOFOLO - Bernard GARSON - Mohammed KEMIH - Paulette DURNEZ - Daniel ITARD - Lisette BUISSON - Loïc DEBOUESSE - Corinne GUYONNET - David LAS - Bernard LAVEDRINE - Delphine PHLIX - Daniel SIODLAK

Procurator(s) :

Jérôme DUCHALET à Bernard LAVEDRINE

Date de la convocation
20 mars 2019

Etai(en)t absent(s) :

Date d'affichage
//_

Etai(en)t excusé(s) :

Jérôme DUCHALET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

//_

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Serge BOULADE

et publication du

//_

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018
--

délib n° 20190328-006

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Gaston QUERSIN, vote le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	41 875,49
	Réalisé :	41 871,95
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	41 875,49
	Réalisé :	41 864,87
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	49 561,49
	Réalisé :	49 549,68
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	49 561,49
	Réalisé :	49 555,00
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-7,08
Fonctionnement :	5,32
Résultat global :	-1,76

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Audes

Le Président Gérard CIOFOLO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL
DE CHER**

Séance du 28 mars 2019

L'an deux mil dix neuf, le vingt huit mars, le Conseil Communautaire de la communauté de communes du Val de Cher, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Gérard Ciofolo,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
23	22	23
		Pour : 23
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Serge BOULADE - Georges PAILLERET - Edith BRUNOL - José CARDOSO - Philippe DIEUMEGARD - Nicole GUILLOMET - Jean-Michel LAPRUGNE - Thierry DE LAMARLIÈRE - Yves GAUDIN - Gaston QUERSIN - Gérard CIOFOLO - Bernard GARSON - Mohammed KEMIH - Paulette DURNEZ - Daniel ITARD - Lisette BUISSON - Loïc DEBOUESSE - Corinne GUYONNET - David LAS - Bernard LAVEDRINE - Delphine PHLIX - Daniel SIODLAK

Procuration(s) :

Jérôme DUCHALET à Bernard LAVEDRINE

Date de la convocation
20 mars 2019

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

Jérôme DUCHALET

Date d'affichage
//___

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Serge BOULADE

//___

AFFECTATION DES RESULTATS 2018

et publication du

//___

Délib n° 20190328-007

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Mr Gérard Ciofolo, après avoir approuvé le compte administratif du budget principal de l'exercice 2018

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	17 548,46
- un excédent reporté de :	324 817,34
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	307 268,88
- un déficit d'investissement de :	240 239,67
- un excédent des restes à réaliser de :	14 932,24
Soit un besoin de financement de :	225 307,43

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCÉDENT	307 268,88
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	225 307,43
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	81 961,45
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	240 239,67

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Audes

Le Président Gérard CIOFOLO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL
DE CHER**

Séance du 28 mars 2019

L'an deux mil dix neuf, le vingt huit mars, le Conseil Communautaire de la communauté de communes du Val de Cher, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Gérard Ciofolo,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
23	22	23 Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :

Serge BOULADE - Georges PAILLERET - Edith BRUNOL - José CARDOSO - Philippe DIEUMEGARD - Nicole GUILLOMET - Jean-Michel LAPRUGNE - Thierry DE LAMARLIÈRE - Yves GAUDIN - Gaston QUERSIN - Gérard CIOFOLO - Bernard GARSON - Mohammed KEMIH - Paulette DURNEZ - Daniel ITARD - Lisette BUISSON - Loïc DEBOUESSE - Corinne GUYONNET - David LAS - Bernard LAVEDRINE - Delphine PHLIX - Daniel SIODLAK

Procuration(s) :

Jérôme DUCHALET à Bernard LAVEDRINE

Date de la convocation
20 mars 2019

Etai(en)t absent(s) :

Date d'affichage
//___

Etai(en)t excusé(s) :

Jérôme DUCHALET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Serge BOULADE

//___

AFFECTATION DES RESULTATS 2018

et publication du

//___

délib n° 20180315-008

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Mr Gérard Ciofolo, après avoir approuvé le compte administratif du budget "Gîte d'entreprises" de l'exercice 2018

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	28 383,82
- un excédent reporté de :	1 257,97
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	29 641,79
- un déficit d'investissement de :	30 907,95
- un excédent des restes à réaliser de :	8 381,57
Soit un besoin de financement de :	22 526,38

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCÉDENT	29 641,79
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	22 526,38
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	7 115,41
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	30 907,95

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Audes

Le Président Gérard CIOFOLO

Objet : Motion fermeture des Trésoreries

Le Président relaie un point soulevé par le conseil municipal d'Audes, à savoir le projet de restructuration ou réorganisation du réseau mené par la Direction générale des finances publiques. Il donne la parole à Serge Boulade.

Il serait question de supprimer les Trésoreries et de les remplacer par des « back offices » qui auront juste un rôle de contrôle réglementaire. La charge comptable pèserait alors uniquement sur les effectifs et les budgets des collectivités. Il n'y aurait plus qu'une personne en charge pour un département de la mission de conseil et d'expertise.

Il est également question de fusionner les Services des Impôts des Particuliers et des Entreprises afin de n'en avoir plus qu'un dans le département, idem pour le service de publicité foncière.

L'Allier va perdre 18 postes au 1^{er} septembre prochain, ce qui portera à 125 les suppressions d'emploi depuis la fusion entre les impôts et le trésor en 2011.

M. Kemih indique que la commune de Vallon en Sully a pris une délibération similaire.

Considérant que le maintien des Trésoreries est indispensable autant pour les collectivités locales que pour les usagers,

Considérant que lors de la suppression du Centre des finances de Hérisson des permanences devaient être mises en place pour assurer un service public de proximité et que cela a consisté en **une demi-journée par an** depuis lors,

Considérant que la perte de ces services concourt à la désertification des communes rurales et que l'Etat ne respecte pas ses engagements en matière de maintien des services publics en milieu rural,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité,

S'OPPOSE à la fermeture des Trésoreries et au démantèlement de l'ensemble des services actuels (impôts des particuliers, des entreprises, publicité foncière),

DEMANDE instamment le maintien des services des finances publiques sous leur forme actuelle avec un personnel qualifié et en nombre suffisant pour assurer un service public de qualité,

DEMANDE à M. le Président de faire porter cette délibération aux services concernés.

Objet : Vente d'une parcelle de la zone d'activités de la Vauvre

La **SARL GUYONNET** (basée à CHAZEMAIS) souhaite s'installer sur la zone d'activités de la Vauvre.

M. François-Xavier GANGNERON (son gérant) est intéressé par l'achat d'une parcelle de 2 000 m² en façade en vue d'y construire son entreprise de couverture (400 m²). Il propose un prix d'achat de 5 € HT le m².

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la vente du terrain de 2 000 m² à M. GANGNERON au tarif de 5 € HT le m².

DÉCIDE que les frais de géomètre pour le bornage de la parcelle seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE le Président à signer l'acte de vente de cette parcelle de 2 000 m² chez un Notaire avec la **SARL GUYONNET** dont le siège social est à **Puybouillard, 03370 Chazemais**.

Objet : Saison culturelle

M. Garson présente la saison culturelle 2019. Il rappelle que pour le marché du terroir, il y a encore besoin d'un coup de main d'agents techniques des communes pour le montage et le démontage des barnums.

Date	Animation
Du 2 avril au 3 novembre	Exposition <i>La réhabilitation du pont-canal de Chantemerle à Vaux</i>
Du 2 avril au 27 mai	Exposition <i>Architectures en mouvement</i>
Dimanche 28 avril de 10h à 18h	Marché du terroir
Samedi 18 mai à 21h	Conférence <i>La couleur dans tous ses états</i>
Du 1 ^{er} au 30 juin	Exposition <i>La vie a le reflet des couleurs qu'on lui donne</i>
Du 3 juillet au 28 août	Exposition <i>Emotions sauvages</i>
Du 5 au 19 juillet	Festival Remp'Arts
Du 31 août au 3 novembre	Exposition <i>A la découverte de Georges Simenon</i>
Samedi 14 septembre à 15h	Projection du film <i>Simenon, Maigret et le marquis</i>
Dimanche 15 sept à 15h	Conférence <i>Simenon et le Bourbonnais : un lien si particulier</i>

Délibération n° 20190328 – 011

Objet : AVPF : Péniche - mise à l'eau et baptême

L'AVPF sollicite l'accord de la communauté de communes, propriétaire de la péniche « flûte berrichonne » sise Allée des Soupirs à Vallon en Sully, sur la mise à l'eau et le baptême de la péniche.

Il est rappelé tout d'abord que la convention de mise à disposition de la péniche à l'AVPF a pour objet de permettre la fin des travaux de création / restauration de la péniche et le conseil salue l'ampleur du chantier mené par les bénévoles. Toutefois à l'issue de ce chantier, la communauté de communes se réserve le droit de revoir les conditions d'exploitation et de mise en valeur par le biais d'une autre convention d'objectifs.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire :

EST FAVORABLE à la mise à l'eau de la péniche par l'AVPF les 22 et 23 juin prochains à l'endroit où elle se situe actuellement et non à un autre endroit ;

EST FAVORABLE au baptême de la péniche qui portera le nom « Española ».

Délibération n° 20190328 – 012

Objet : Convention de prêt d'une maquette avec le Musée de Briare

Le Musée des Deux Marines et du Pont-Canal de Briare prête à la CCVC une maquette de 6 mètres du pont-canal de Briare pour la saison 2019, dans le cadre de l'exposition temporaire sur la rénovation du Pont-Canal de Chantemerle.

Une convention de prêt du 2 avril au 6 septembre 2019 définit les conditions de transport (acheminement par le Musée de Briare contre remboursement des frais par la CCVC) et assure les œuvres empruntées.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de prêt rédigée par le Musée des Deux Marines et du Pont-Canal et le Musée du Canal de Berry.

AUTORISE le Président à signer la convention et à rembourser les frais d'acheminement.

Délibération n° 20190328 – 013

Objet : Centre de Loisirs : tarifs des sorties

Les sorties proposées dans le cadre du centre de loisirs (mercredi et vacances scolaires) sont depuis l'ouverture susceptibles de donner lieu à une participation supplémentaire des familles pour couvrir le coût des entrées, du transport, etc.

Ces tarifs sont fixés à 5,00 € pour la demi-journée et 12,00 € la journée.

Ces deux tranches de tarif ne correspondent pas toujours à la réalité du coût : par exemple une sortie au PAL coûte 18,00 € par enfant + coût du transport ; en revanche une sortie au musée du canal de Berry avec les minibus de la CCVC ne coûte que 2,00 € par enfant. S'il n'est pas envisageable de trop augmenter les tarifs de sortie pour que toutes les familles aient accès aux loisirs, il n'est pas non plus juste, pour l'équilibre budgétaire, de rendre gratuites des sorties qui coûtent moins que le coût de la demi-journée. Il est donc proposé de réfléchir à une tarification plus étendue, mais dans l'attente des travaux de la commission enfance jeunesse, il est proposé au conseil d'ajouter une tranche de tarification supplémentaire :

- 2,00 € ou 5,00 € la demi-journée ;
- 12,00 € la journée.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE les tarifs des sorties des enfants au centre de loisirs pour les vacances scolaires :

- 2,00 € ou 5,00 € la demi-journée ;
- 12,00 € la journée.

PRÉVOIT les sommes au BP 2019.

Délibération n° 20190328 – 014

Objet : Mandat au centre de gestion pour la protection sociale complémentaire
--

Le Président informe l'assemblée que la loi de modernisation de la fonction publique du 02 février 2007 a créé un article 88-2 dans la loi du 26 janvier 1984 afin de préciser le cadre dans lequel les employeurs publics territoriaux peuvent aider leurs agents à acquérir une protection sociale complémentaire.

Le décret n° 2011-1474 ouvre la voie d'un renforcement du dialogue social entre l'employeur et les représentants des agents. Il permet, en complément de l'action sociale classique, d'attribuer une aide complémentaire aux agents de la fonction publique territoriale, et de leur accorder une forme de « salaire social ».

Bénéficiaires : Les agents concernés par ce dispositif sont les fonctionnaires ainsi que les agents de droit public et de droit privé.

L'adhésion à une protection sociale complémentaire est facultative pour les agents actifs. Corrélativement, l'aide apportée n'est en aucun cas obligatoire pour les collectivités.

La participation, s'il y en a une, sera versée soit directement à l'agent, sur la base d'un montant unitaire, soit via une mutuelle, une institution de prévoyance ou une entreprise d'assurance sous forme d'un montant d'aide par agent, multiplié par le nombre d'agents. Son montant peut être modulé par la collectivité selon le revenu ou la composition familiale de l'agent, dans un but d'intérêt social.

Garanties : Les collectivités peuvent apporter leur participation soit au titre du risque « santé », soit au titre du risque « prévoyance », soit au titre des deux risques.

Modalités : Le dispositif prévoit deux possibilités, exclusives l'une de l'autre, pour les collectivités qui souhaitent contribuer aux contrats de leurs agents :

- La procédure de labellisation : les collectivités et établissements publics peuvent apporter leur participation aux contrats et règlements de protection sociale complémentaire « labellisés »
- La contribution à un contrat négocié auprès des opérateurs via une convention de participation souscrite après mise en concurrence.

Rôle des Centres de Gestion : L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 reconnaît la compétence des Centres de Gestion pour conclure une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent. Le Centre de Gestion de l'Allier, comme la loi l'y autorise, s'apprête donc à lancer une consultation pour le compte des collectivités et établissements publics qui l'auront mandaté.

Les effets des seuils de mutualisation, décuplés selon le nombre d'agents participants renforcé par l'incitation que constitue la participation de l'employeur permettront d'obtenir des conditions tarifaires attractives.

Le CDG 03 sera, au vu des mandats confiés par les collectivités et établissements publics, en mesure de proposer une convention de participation courant 3^{ème} trimestre 2019, pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2020.

La procédure de consultation conduite par le CDG 03 portera sur le **risque « prévoyance »**. Les collectivités et établissements publics pourront choisir ou non le contrat issu de la mise en concurrence organisée par le Centre de Gestion.

Les garanties et les taux de cotisation obtenus seront présentés aux collectivités et établissements publics avant la signature de la convention de participation. C'est lors de la signature de la convention de participation que les collectivités et

établissements publics se prononceront sur le montant de participation qu'elles compteront verser lorsque les agents adhéreront.

La collectivité ou l'établissement public ne pourra rejoindre à la convention de participation qu'après saisine du CT compétent, et délibération de l'Assemblée.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et notamment son article 25 alinéa 6,

VU le décret n° 2011-1474 du 08 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

VU la directive 2004/18/CE du Parlement Européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services,

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de l'Allier en date du 25/01/2019 approuvant le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale pour le risque « prévoyance »,

DÉCIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation que le Centre de Gestion de l'Allier va engager courant 2019 conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée

ET

PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre la décision de rejoindre ou non la convention de participation en prévoyance portée par le Centre de Gestion de l'Allier à compter du 1^{er} janvier 2020.

Questions diverses

Vol-V propose une visite d'unité de méthanisation. Une date sera proposée courant juin pour que les conseillers puissent s'inscrire.

M. Ciofalo fait circuler des enveloppes pour les cadeaux de naissance de Lisa et Marion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22 heures 33.

Le secrétaire,

Le Président,

Les délégués,